

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 6 juillet 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

Dans le cadre du dernier rapport d'activités du Ministère des Finances, les responsables de l'Administration des contributions directes annonçaient la mise en œuvre d'un audit externe en 2021 afin de dégager des pistes pour améliorer le fonctionnement de l'Administration tant dans le contexte de la digitalisation et des nouveaux défis internationaux qu'au niveau de l'organisation interne.

- Nous aimerions dès lors savoir de Monsieur le Ministre si l'audit externe a entretemps eu lieu ?
- Dans l'affirmative, le rapport écrit de l'audit a-t-il déjà été remis au Ministère des Finances ? Quelles en sont les principales recommandations ?
- Le cas échéant, le gouvernement envisage-t-il de tenir compte des recommandations émises dans ledit audit ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Francine Closener  
Députée



Claude Haagen  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 LUXEMBOURG

Référence : 839x8cb98

Luxembourg, le **28** JUL. 2021

**Concerne :** Question parlementaire n° 4611 du 6 juillet 2021 des honorables Députés Claude Haagen et Francine Closener au sujet d'un audit externe concernant l'Administration des contributions directes

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°4611 du 6 juillet 2021 des honorables Députés Claude Haagen et Francine Closener au sujet d'un audit externe concernant l'Administration des contributions directes**

L'Administration des contributions directes (ACD), de concert avec le ministère des Finances, mène actuellement une analyse poussée de son fonctionnement interne et de ses moyens informatiques, en vue de dégager des pistes pour encore mieux s'adapter aux défis de systèmes légaux et réglementaires toujours plus complexes, ainsi que des attentes des contribuables dans le contexte de la digitalisation. Ces travaux, dans lesquels elle se fait épauler sur certains volets par des experts externes, ne déboucheront pas nécessairement sur un rapport, mais sont avant tout destinées à alimenter la planification budgétaire dans une perspective pluriannuelle, à contribuer à la détermination des besoins prévisionnels en ressources humaines, et à l'élaboration des cahiers de charges relatifs aux projets informatiques. En tout état de cause, la modernisation nécessaire de l'ACD constitue un processus incrémental, qui s'étalera sur plusieurs années.